

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ**SÉANCE du 26 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le vingt mars s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Daniel PIEDNOIR, maire

Étaient présents : MM BOÉTTI Martine, HESTEAU-RIBAULT Élodie, LEBOCEY Emilie, LEBRUN Bettina, LEGER David, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain et THOMAS Yannick.

Était absent excusé : BOUTIN Olivier.

Était absent : M POTIN Jean-François.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire HESTEAU-RIBAULT Élodie.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

ORDRE DU JOUR**2018-03.26-01 Approbation du Compte administratif 2017 de la commune**

Monsieur Daniel PIEDNOIR, Maire, a assisté aux débats mais s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2017, dressé par la première adjointe pour la comptabilité de la commune ;

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte administratif, lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Section Fonctionnement	Recettes	346 953.68 €
Section Fonctionnement	Dépenses	101 354.71 €
Excédent de Fonctionnement exercice 2017		101 354.71€
Excédent de Fonctionnement reporté		117 160.01 €
Résultat de clôture exercice 2017		+ 218 514.72 €

INVESTISSEMENT

Section Investissement	Recettes	231 807.94 €
Section Investissement	Dépenses	312 774.00 €
Excédent Investissement exercice 2017		- 80 966.06 €
Déficit Investissement reporté		- 61 829.71 €
Résultat de clôture exercice 2017		- 142 795.77 €
Excédent Global de clôture		75 718.95 €

2018-03.26-02 Approbation du Compte de Gestion de l'année 2017 pour le budget de la commune.

Après s'être fait présenter le budget 2017 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCLARE que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-03.26-03 Affectation des résultats 2017 sur le Budget commune 2018

Les Membres du Conseil Municipal d'ORIGNÉ, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion et après délibération,

DÉCIDENT à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Affectation de l'**excédent de fonctionnement de 218 514.72 €**

A la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement » la somme de 67 382.34 €

A la ligne budgétaire 1068 « investissement recettes » la somme de 151 132.67 €

Affectation du **déficit d'investissement** de 142 795.77€

A la ligne budgétaire D001 « déficit d'investissement » la somme de 142 795.77 €

2018-03.26-04 Vote des taux des taxes directes locales pour 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux des taxes,

Les taux de l'année 2018 seront identiques aux taux de l'année 2017,

Taxes d'habitation (TH) 13,10%

Taxe Foncière (bâti) 21,03%

Taxe Foncière (non bâti) 31,66%

Le total du produit fiscal résultant des taux est de 89 497 € et le montant des allocations compensatrices de 7 491 €.

Monsieur le maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2018-03.26-05 Enquête publique GAEC le Petit Nuillé à HOUSSAY

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le dossier demande présentée par le GAEC Le Petite Nuillé, implanté au lieu-dit « Le Petit Nuillé » à Houssay, en vue d'exploiter un atelier de 65 550 volailles de chair, soit 65 550 emplacements, à cette même adresse.

Après avoir reçu les différents document avec la convocation en date du 20 mars 2018, et téléchargeables sur le site : <http://mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Autorisations/GAEC-LE-PETIT-NUILLE-Le-Petit-Nuille-53360-HOUSSAY>,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET à l'unanimité un avis favorable à la demande présentée.

Questions diverses :

2018-03.26-06 Forfait communal année scolaire 2017/2018

Contrat association avec l'école privée mixte « Sainte Jeanne d'Arc » d'ORIGNÉ

La convention de forfait communal avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc » d'ORIGNÉ et la mairie définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école par la commune d'ORIGNÉ.

L'OGEC sollicite une participation financière de la commune pour les élèves scolarisés en maternelle et en primaire inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les dépenses prises en compte pour calculer cette participation comprennent les salaires de l'ATSEM, l'achat des fournitures et des livres scolaires, le matériel pédagogique, les frais de téléphone et du photocopieur. Les dépenses prises en charge directement par la commune sont, les frais d'électricité, de consommation d'eau, d'entretien du chauffage et l'achat des produits d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Fixe le montant du forfait communal par **élève de maternelle à 871,00€** pour l'année scolaire 2017/2018 **soit pour 18 élèves 15 678€.**

Fixe le montant du forfait communal par **élève de primaire à 290,00€** pour l'année scolaire 2017/2018 **soit pour 39 élèves 11 310€.**

Soit 26 988 € le montant total du forfait communal.

La participation de la commune s'effectuera en 3 versements (8 996 €) soit le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.